

PROGRAMME : FORMATION de Formateur PRAP IBC

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Secteur : Industrie Bâtiment Bureau Commerce

Doit être remis au stagiaire avant son inscription définitive : Article L. 6553-8 du code du travail

Public Salarié d'entreprise, organisme ou de tout autre institution, ou indépendant.

Personne choisie par leur entreprise ou leur organisme.

Prérequis :

1-Il est fortement conseillé de participer préalablement la formation d'acteur PRAP.

2- Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.

3- Il est souhaitable qu'il sache utiliser un logiciel de traitement de texte ainsi qu'un logiciel de présentation.

4-Le candidat devra suivre une formation :

-« Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » autoformation@01001

Et présenter *l'attestation de fin de formation « Base en prévention » selon le référentiel national dispensé soit :

-Par l'INRS (formation en ligne de 8h env. Chaque module est estimé à 2h. La consultation est libre et s'effectue en fonction de son rythme (dans la limite de 90 jours maximum déclenchée lors de la première connexion) :

Sur le site de l'INRS : Bases en prévention (dans la barre de recherche) autoformation@01001

Sur le site : www.eformation-inrs.fr autoformation : Acquérir les bases en prévention

Sur le site : www.ead-inrs.com autoformation : Acquérir les bases en prévention

-Par la CARSAT/CRAM/CGSS « Dans les services prévention des caisses régionale de Sécurité Sociale » (formation interne)



Durée : 70 h mini (réparties sur 3 semaines non consécutives + **3+3+4 jours (non-consécutifs)** de 7 heures et 1+2 jours de travail intersession à prévoir



Lieu : Interne organisme de formation ou inter-entreprises



Groupe : de 6 à 10 personnes



Certificat de Formateur de Formateur PRAP IBC Au candidat qui aura répondu favorable à l'évaluation.



Validité 36 mois

MAC « Maintien et Actualisation des Compétences » : 21 h

Prolongation de la validité du certificat de 36 mois.

Objectifs :

Cette formation doit permettre aux participants, en cohérence avec la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement d'être capable de :

-Etre capable d'élaborer un projet

-Etre capable de réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés

-Etre capable d'organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique

Dans le respect des règles de l'habilitation et des documents de références définis par le réseau prévention.



Carte d'identité obligatoire
Photo d'identité récente
Tenue adaptée

3. Contenu : 1^{ère} semaine

1 - Présentation

2 - Accompagner l'établissement dans sa démarche de prévention et dans l'évaluation et l'expression de ses besoins de formation action PRAP.

3 - Les différentes étapes du projet et l'argumentation

4 - Le corps humain et ses limites

2^{ème} semaine

« Restitution Travail intersession »

1-« Méthode » d'analyse des risques liés à l'activité physique d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'amélioration

2-Pratique : Analyse des risques liés à l'activité physique d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'amélioration

3- Ingénierie de formation et ingénierie pédagogique

4- Concevoir organiser une formation action-PRAP

5- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort

3^{ème} semaine

Restitution Travail intersession

1- Déroulé pédagogique et timing

2- Techniques de manutention

3- Les motivations de l'apprenant, les groupes, les différentes typologies, gestion des conflits

4- Animation d'une session de formation

5- Méthodes d'évaluation & certification

6- Suivi administratif de la formation : Outil de gestion du réseau prévention FORPREV

7- L'habilitation

4. Méthodes pédagogiques : Heuristique, démonstrative, applicative, mixte - Alternance d'apports théoriques & pratiques.

5. Moyens pédagogique :

5.1 Logistique :

Une salle adaptée à la formation de formateur PRAP.

Un nombre suffisant de chaises afin d'en avoir une par personne.

5.2 Matériels pédagogiques :

Conformément aux documents de références élaborés par l'INRS

5.3 Matériel de formation :

Ordinateur portable, vidéoprojecteur, écran, tableau, feutres.

Squelette « colonne vertébrale » et articulations de vertèbres.

Articulations épaule, poignet, genou, cheville.

Mannequin articulé de l'INRS "Bébert"

Caisses pour l'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort.